

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
9 juillet 2020
n° 25 / 7870^e
pages 1401 à 1448



CHRONIQUE / Consommation

L'obsolescence programmée a des petits frères !

> Charlotte Dubois et Marie Leroux-Campello

1412

ÉDITORIAL

1401 « Il diritto razzista », Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- 1405 Droit de visite : séparation du parent biologique et du parent d'intention
1408 Détention provisoire (état d'urgence sanitaire) : constitutionnalité du régime
1409 Alsace-Moselle (titre exécutoire) : acte notarié de prêt

POINT DE VUE

1410 Fin de la prohibition de l'année lombarde... Avis de la Cour de cassation du 10 juin 2020,
Gérard Biardeaud

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1419 **Chronique** : Qu'est-ce que la *compliance*? Essai de définition, Marie-Emma Boursier
1425 **Panorama** : Droit des transports, Hugues Kenfack
Notes : L'unité des sanctions civiles relatives au TEG, Civ. 1^{re}, 10 juin 2020
1434 • avis Jean-Paul Sudre
1441 • note Jean-Denis Pellier
1444 Compétence du tribunal de commerce pour les contestations relatives à la désignation par les salariés actionnaires d'un candidat à l'élection aux fonctions d'administrateur, note sous Com. 18 mars 2020, Quentin Némoz-Rajot

ENTRETIEN

1448 Christophe Bigot – Régulation des contenus de haine sur internet : retour sur le désaveu infligé par le Conseil constitutionnel à l'encontre de la loi dite « Avia »

DALLOZ



Version numérique incluse*



322025



Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

« Il diritto razzista »

1401



ACTUALITÉS

1404

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté
Publicité des comptes sociaux (SASU) :
conventionnalité du dispositif,
Civ. 24 juin 2020

1404

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Assurance pour compte (implicite) :
preuve de la volonté non équivoque,
Civ. 2^e, 25 juin 2020

Famille-Personne-Succession
Curatelle (action en justice) : date des derniers
actes de la procédure, *Civ. 1^{er}, 24 juin 2020*
Droit de visite : séparation du parent
biologique et du parent d'intention,
Civ. 1^{er}, 24 juin 2020

Tutelle (relations personnelles) : suppression
des visites en cas de schizophrénie,
Civ. 1^{er}, 24 juin 2020

1407

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Étranger (protection internationale) :
présentation de la demande,
CJUE 25 juin 2020
Consommateur (règlement extrajudiciaire des
litiges) : accessibilité des informations,
CJUE 25 juin 2020

1408

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal
Procédure pénale
Détenue provisoire (état d'urgence
sanitaire) : constitutionnalité du régime,
Cons. const., 3 juill. 2020

1409

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Compétence européenne (divorce) :
ressortissant d'un État non membre,
Civ. 1^{er}, 24 juin 2020
Voie d'exécution
Alsace-Moselle (titre exécutoire) :
acte notarié de prêt, *Civ. 2^e, 25 juin 2020*

POINT DE VUE

- 1410 Fin de la prohibition de l'année lombarde...
Avis de la Cour de cassation du 10 juin 2020
par Gérard Biardeaud



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

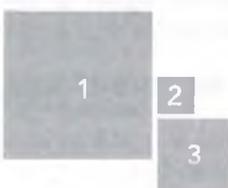
- 1412 L'obsolescence programmée a des petits frères!
par Charlotte Dubois et Marie Leroux-Campello
- 1419 Qu'est-ce que la *compliance*? Essai de définition
par Marie-Emma Boursier

PANORAMA

- 1425 Droit des transports
mai 2019 – mai 2020
par Hugues Kenfack

NOTES

- L'unité des sanctions civiles relatives au TEG
- 1434 *avis sur Civ. 1^{re}, 10 juin 2020*
par Jean-Paul Sudre
- 1441 *note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2020*
par Jean-Denis Pellier
- 1444 Compétence du tribunal de commerce pour les
contestations relatives à la désignation par les salariés
actionnaires d'un candidat à l'élection aux fonctions
d'administrateur, *note sous Com. 18 mars 2020*
par Quentin Némoz-Rajot



ENTRETIEN

- 1448 Christophe Bigot – Régulation des contenus de haine sur internet:
retour sur le désaveu infligé par le Conseil constitutionnel à l'encontre de la loi dite « Avia »

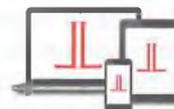
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr